

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CONGRÈS de la LIBRE PENSÉE

### Une lettre de M. Berthelot

On sait qu'à la suite du dernier Congrès de la libre pensée à Paris, il s'est fondé une Association nationale des libres penseurs de France.

La commission exécutive composée de MM. Buisson, Charbonnel, Bérenger, Téry, a décidé d'offrir la présidence à M. Marcelin Berthelot, auquel a été adressée la lettre suivante :

Paris le 21 décembre 1902.

Monsieur et cher maître.

Au nom de l'Association nationale des libres penseurs de France, nous venons vous demander de vouloir bien accepter la présidence d'honneur de cette association.

Quel nom, parmi les plus grands de la pensée contemporaine, pourrait symboliser mieux la plénitude de la raison philosophique et scientifique, entièrement affranchie de tout dogme, de toute contrainte matérielle et morale ?

Notre association a pour statut essentiel de « protéger la liberté de penser contre toutes les religions et tous les dogmatismes, quels qu'ils soient, et d'assurer la libre recherche de la vérité par les seules méthodes de la raison. »

Cette définition nous a paru si conforme à l'ensemble de votre œuvre que nous avons unanimement songé à vous lorsqu'il s'est agi de nous choisir un représentant autorisé devant l'Europe et l'univers entier.

Nous voudrions propager jusqu'aux dernières profondeurs de la démocratie les hautes vérités qui ont illuminé votre glorieuse carrière. Nous voudrions que, dans chaque village, dans chaque faubourg, l'instituteur et l'institutrice laïque pussent enseigner librement aux enfants de la nation comment la science conquiert peu à peu le mystère universel, comment, aux yeux patients de la raison, toute nuit finit par devenir aurore.

Notre association est, avant tout, une œuvre de tolérance et de liberté. Elle ne se constitue pas en vue de l'attaque, mais de la défense. Elle veut défendre le patrimoine sacré de la France rationaliste, c'est-à-dire les grandes traditions de notre littérature et de notre philosophie contre les reprises inquiétantes de la superstition et du cléricalisme à la fin du dix-neuvième siècle. Elle fait appel à quiconque pense librement, c'est-à-dire à qui ne prétend pas détenir la vérité absolue, à quiconque ne s'agenouille pas devant une infailibilité humaine ou prétendue divine.

L'œuvre pratique de l'Association nationale des libres penseurs de France peut se résumer en une seule phrase : elle veut fonder la Cité laïque.

Tant que les croyances religieuses ne s'imisceront pas dans la politique de l'Etat, l'association se fera un devoir de les respecter chez les individus ou les associations reconnues par la République. Mais elle combattrait résolument toute ingérence du pouvoir théocratique, et en particulier de l'Eglise romaine dans les affaires intérieures ou extérieures de la France.

Enfin, l'association prendra part aux grandes assises internationales de la libre pensée qui seront tenues à Rome en 1904.

Quelle gloire pour elle, quel honneur pour la France, si le nom de Berthelot, acclamé des nations les plus lointaines et des esprits les plus divers, peut être pour la libre pensée française le mot de ralliement qui ouvre tous les horizons et dissipe toutes les incertitudes !

Au nom des traditions libératrices de notre patrie, qui fut celle de Rabelais et de Montaigne, de Descartes et de Molière, de l'Encyclo-

pédie et de la Révolution, celle aussi de Hugo et de Renan, nous ne doutons pas que l'appel des nouvelles générations ne soit entendu et exaucé par le savant et le citoyen qu'un jubilé international a consacré comme le plus haut témoin de la libre raison contemporaine.

Veillez agréer, monsieur et cher maître, l'hommage de notre dévouement et de notre vénération.

FERDINAND BUISSON, HENRY BÉRENGER,  
VICTOR CHARBONNEL, GUSTAVE TÉRY.

M. Berthelot a répondu à M. Ferdinand Buisson :

Paris 3 janvier.

Mon cher ami,

J'ai lu, avec un vif intérêt, l'appel que vous m'adressez au nom de l'Association nationale des libres penseurs de France, et je suis très sensible à la proposition que vous me faites.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je sympathise tout à fait avec les partisans de la libre pensée. Les sentiments exprimés dans votre discours du Trocadéro sont les miens. Les déclarations contenues dans l'adresse signée de vous et de nos amis en date du 31 décembre me semblent correspondre aux principes d'une démocratie consciente de ses droits et de ses devoirs.

Pour moi, je ne craindrais pas d'insister sur les mesures à prendre contre toute déviation des idées qui doivent nous inspirer.

La libre pensée doit rester la pensée libre. Il se trouvera, sans doute, parmi nous, quelques esprits disposés à retourner contre les cléricaux le langage de Veuillot, qui nous disait autrefois : « Je réclame de vous la liberté, au nom de vos principes, mais je vous la refuse au nom des miens. »

Il ne faudrait pas que l'Association qui se forme, fût exposée à se laisser entraîner dans ce sens. Les ardens finissent par conduire les autres. Ne nous laissons jamais mener à renier nos principes. Combattons, comme disent vos statuts, tous les dogmatismes, et toutes les intolérances, avec la ferme résolution de ne nous prêter jamais ni à un dogmatisme nouveau, ni à une nouvelle intolérance.

Dans cet esprit qui, j'en suis sûr, est celui de l'Association nationale des libres penseurs, et sans prétendre m'écarter de la modestie qui nous convient à tous, j'accepte la présidence d'honneur qui m'est offerte, trop heureux si mon nom peut être de quelque utilité pour la défense des principes auxquels ma vie entière est consacrée.

Agréez l'assurance de mes sentiments affectueux.

M. BERTHELOT.

## L'affaire Humbert-Daurignac

### Les agents espagnols

Les quinze mille pesetas de récompense accordés par le gouvernement français pour la capture des Humbert ont été distribués de la manière suivante, le change ayant produit 20,156 pesetas ; l'inspecteur Caro, 6.000 pesetas ; les agents Marino, Arguelles, Ordóñez et Camarero, chacun 2.000 pesetas ; l'interprète de la préfecture Gobi, 1.000 pesetas ; huit gendarmes, chacun 200 pesetas ; les six gendarmes qui escortèrent les prisonniers à la gare du Nord, chacun 100 pesetas ; les quatre gendarmes qui les escortèrent pendant le voyage, chacun 200 pesetas ; les chefs de la police Sanchez, Vidal, et Arroyo, qui surveillèrent les Humbert jusqu'à la frontière, chacun 250 pesetas ; la concierge des Humbert, 200 pesetas ; le gardien de nuit de la rue Ferraz, 100 pesetas ; les concierges et les garçons de bureau de la préfecture qui surveillèrent les prisonniers dans la nuit de la capture, chacun 150 pesetas ; le reliquat, soit 1.250 pesetas, servira à acheter une montre en or qui sera offerte à M. Ibarrola, le chef de la préfecture.

### L'interrogatoire

Les journaux rapportent que l'interrogatoire de Frédéric Humbert a été interrompu par un évanouissement du prévenu, qui a dû être conduit à l'infirmerie du Dépôt, où il restera probablement quelques jours. La suite de son interrogatoire serait renvoyé à la semaine prochaine.

L'Echo de Paris prétend qu'au cours de son interrogatoire Frédéric Humbert déclara qu'une partie du capital de la Rente viagère avait été employée à rémunérer certains concours d'hommes politiques. Les Humbert puisèrent également dans la caisse pour faire patienter leurs créanciers, mais les rentes furent payées aux assurés.

### L'humeur de Romain Daurignac

S'il faut en croire les journaux, Romain Daurignac commence à supporter très impatiemment sa captivité. Il ne mange presque plus et perd beaucoup de sa gaieté railleuse. Il travaille chaque jour à ses mémoires, qu'il dédie à son défenseur.

### L'interrogatoire d'Emile Daurignac

Emile Daurignac, interrogé par M. Leydet, a répondu évasivement à plusieurs questions, et a affirmé n'avoir jamais entendu parler ni de Crawford, ni de Muller.

Emile Daurignac ne savait rien de ce qui se passait chez sa sœur.

### Interrogatoire de M<sup>me</sup> Humbert

De son côté M. Leydet a fait appeler M<sup>me</sup> Humbert. Celle-ci a été amenée au petit parquet jeudi à deux heures et demie. Elle était accompagnée d'un garde municipal qui marchait à sa droite. M<sup>me</sup> Humbert était vêtue simplement d'une robe noire et d'un corsage de même couleur. Elle était coiffée d'un chapeau forme canotier, muni d'une plume noire. Son cou était entouré de petite zibeline.

En traversant la galerie qui mène dans le cabinet du juge, M<sup>me</sup> Humbert semblait fort abattue et paraissait étonnée de rencontrer d'aussi nombreuses personnes dans les couloirs, quoique en réalité celles-ci ne fussent pas venues par curiosité, mais pour leurs affaires. M<sup>me</sup> Humbert s'est d'ailleurs vite ressaisie et a fixé tout le monde bien en face. Cependant on remarquait que ses lèvres étaient contractées et qu'elle faisait de grands efforts pour rester calme.

M<sup>me</sup> Humbert a été interrogée en présence de M<sup>e</sup> Henri Robert. C'est sur le ton arrogant qui lui est propre que Thérèse Humbert a répondu aux questions du juge touchant ses premières années et l'époque de son mariage.

En ce qui concerne le fameux héritage des Crawford et l'existence de ces deux derniers, Thérèse Humbert aurait affirmé, nous assure-t-on, que tout était vrai dans cette affaire. « Les Crawford existent, aurait-elle dit avec force ; vous les verrez, et l'héritage aussi. »

## INFORMATIONS

### La rentrée des Chambres

Suivant les prescriptions de la Constitution la Chambre reprendra ses travaux le deuxième mardi de janvier c'est-à-dire le 13 courant.

La première séance de rentrée devra être présidée par le doyen d'âge, qui est M. Rauline député de la Manche.

M. Rauline sera entouré d'un bureau provisoire. On procédera immédiatement à l'élection du bureau définitif. M. Bourgeois reste candidat à la présidence, et on affirme que M. Deschanel aurait l'intention de se représenter. Il serait soutenu dans ce but par les modérés et par tous les réactionnaires.

MM. Guillaïn et Lockroy seraient probablement candidats à la vice-présidence, ainsi que M. Jaurès.

Dès sa rentrée, la Chambre aura pas mal de travaux à faire. Une douzaine d'interpellations sont annoncées, parmi lesquelles celle de M. Meunier, sur l'accueil fait aux demandes d'autorisation des congrégations autorisées pour leurs établissements encore non autorisés ; celle de M. Plichon que nous mentionnons plus loin ; celle de M. Lamy visant la prohibition de faire les instructions religieuses en langue bretonne ; celle de M. Etienne sur les conséquences du trust américain de navigation pour notre flotte commerciale ; celle de M. d'Estournelles sur la cour d'arbitrage de la Haye ; celle de M. Ferrette, sur l'affaire Humbert, etc.

Le travail parlementaire comprend la discussion du budget et la discussion des projets de loi relatifs aux congrégations.

### La discussion du budget

La commission du budget a fixé à samedi la reprise de ses travaux.

Elle a terminé, on le sait, l'examen des dépenses et des recettes et réglé l'équilibre. Elle va examiner les amendements à la loi de finances.

M. Berteaux espère faire distribuer son rapport général mardi prochain, de façon que la Chambre puisse commencer l'examen du budget le plus promptement possible, après l'élection de son bureau annuel, qui est fixée à mardi, mais qui occupera peut-être aussi la séance de jeudi.

On est généralement d'avis, à la Chambre, d'abréger la discussion générale du budget de manière à ne pas dépasser deux douzièmes provisoires et même, si c'était possible, à n'employer qu'une partie des deux douzièmes votés afin de limiter la perte que le Trésor subira nécessairement du fait du retard dans le vote définitif du budget.

Il est question, dans ce but, d'ajourner jusqu'à nouvel ordre toutes les interpellations en suspens ou annoncées et, au cas où l'on ne pourrait y réussir, de ne consacrer à ces interpellations que le vendredi de chaque semaine.

### La question des Congrégations

Le Radical annonce que M. Combes demandera à la Chambre de discuter, dès la reprise des travaux parlementaires, l'interpellation Plichon et celle de M. Paul Meunier sur la situation juridique des établissements non autorisés appartenant aux congrégations autorisées.

### Les demandes d'autorisation

M. Plichon, député conservateur du Nord, se propose, on le sait, d'interpeller le président du conseil sur sa circulaire du 23 décembre dernier, adressée à diverses congrégations de femmes autorisées, pour les prévenir que la demande d'autorisation qu'elles avaient produites pour leurs établissements non autorisés était rejetée.

On se rappelle que, en septembre dernier, le conseil d'Etat consulté par le gouvernement avait émis l'avis que le ministre de l'intérieur n'était pas tenu de lui soumettre





